

Descriptif fonction moniteur VTT Village Vacances Guébriant :

Localisation :

Haute Savoie, commune de Passy, entrée de la vallée de Chamonix.

Type de structure :

Village Vacances.

Statut d'exercice :

Travailleur indépendant.

Public :

Enfants et adultes.

Enfants par tranches d'âge :

3 à 6 ans : Club écureuils : Apprentissage du vélo

6 à 8 ans : Club Chamois : Initiation et perfectionnement vtt.

9 à 11 ans : Club Juniors : Initiation et perfectionnement.

12 à 14 ans : Club Préados: Initiation et perfectionnement.

15 à 17 ans : Club ados : Initiation et perfectionnement.

Plus de 18 ans : Adultes : Initiation et perfectionnement.

Matériel :

Le village dispose d'un pool de vtt de différentes tailles, beaucoup sont des vtt Décathlon, certains plus anciens sont des Giant, des Specialized. Ce matériel est installé dans deux locaux en début de saison. De l'outillage, des pièces détachées sont disponibles, des achats peuvent se faire en cours de saison.

Le village vacances équipe de mitaines et de casques (neufs cet été) pour enfants et adultes.

Les mitaines peuvent être lavées de temps en temps en cours de saison.

Aucun VTTAE, et pas de possibilité d'en acheter.

Zone de travail :

Le village vacances a un parc et une zone forestière de proximité que les moniteurs vtt précédents ont utilisé et aménagé. A proximité la station de Plaine Joux offre aussi des possibilités, le Lac vert accessible par un chemin et une route (circulation réduite par la mise en place de navettes depuis Plaine Joux en été) est une destination fréquentée en vtt ces dernières années.

Pour les plus sportifs, les Chalets de Barmus au-dessus de la station, et le hameau des Ayères des Pierrières sont des destinations attractives.

Interlocuteur :

Le responsable des activités montagne, Vincent Vieu, est l'interlocuteur privilégié du moniteur ou de la monitrice VTT.

Contrat :

Le Village Vacances Guébriant et le ou la professionnelle s'engagent mutuellement par la signature d'un document précisant les conditions d'exercice, de présence, de durée de travail, de facturation. Celui-ci est signé au-début de la période par les deux parties et fait foi en cas de litige.

Facturation et paiement des prestations :

La facturation se fait par semaine, les factures doivent être remises en main propres ou envoyées par mail au responsable montagne en fin de semaine, le vendredi soir de préférence. Un rib est demandé en début de contrat et le paiement se fait par virement, il est normalement effectif une semaine plus tard.

Les factures doivent spécifier :

La date, la durée des prestations, le type de public. Il est demandé de faire deux factures différentes : L'une pour les prestations adultes, l'autre pour les prestations des clubs enfants.

Tarifs :

186 euros par journée, 96 euros par demi-journée (cette facturation peut avoir lieu en particulier pour le rangement des vtt en fin de saison ou leur mise en place en début de saison), 48 euros par ateliers d'une heure pour l'entretien des vtt.

Durée de travail hebdomadaire :

5 jours du lundi au vendredi

2 ateliers d'une heure par semaine.

Si davantage de temps d'entretien des vtt est nécessaire, celui-ci sera pris sur le temps de prestation.

Répartition des prestations :

Par quinzaine :

Une demi-journée par club enfant, le reste du temps est occupé par les prestations adultes. Mais cette répartition n'est pas figée, en particulier si des prestations adultes ont vides de participants une deuxième activité VTT peut être proposée à des clubs, ou/et de l'entretien de vtt ou de l'aménagement de zone de pratique peut être réalisée.

Prérequis :

Diplôme de moniteur, monitrice de VTT, le diplôme d'Accompagnateur en Montagne est un plus mais non obligatoire si le diplôme présenté permet la pratique du VTT en zone de montagne (altitude 1600m maximum, 1300m usuelle). Diplôme de premiers secours civique de niveau 1 (attestation à fournir)

Matériel professionnel de la monitrice ou du moniteur :

Selon les recommandations de son référentiel métier.

La trousse de secours est nécessaire, les consommables utilisés sont remplacés par le village vacances.

Moyen de télécommunication pour avertir les secours ou/et contacter le village vacances ou être contacté par celui-ci.

Documents administratifs à fournir :

Attestation URSSAF avec numéro de SIRET à jour.

Assurance en responsabilité professionnelle (attestation 2022).

Photocopie du diplôme.

Carte pro recto verso.

Attestation de recyclage professionnel à jour s'il y a lieu.

Rappel :

Un certificat médical à jour et la carte pro peuvent faire l'objet de contrôle par les services de l'état sur le lieu de pratique, à l'instar de tout professionnel de la montagne, bien veiller à pouvoir les présenter.

Horaires :

Le ou la professionnel(le) doit être opérationnel 10 mn avant l'heure d'activité indiquée sur le programme remis aux vacanciers et affiché dans le village vacances.

Parking :

Dans l'enceinte du parc du Village Vacances, un véhicule est nécessaire pour venir travailler, même si une ligne de bus dessert le village vacances.

Pour tous renseignements complémentaires :

Village Vacances Guébriant

2030 route de Plaine Joux

74190 PASSY

0450476800

Vincent Vieu

Responsable montagne

0681901514